



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Nova Scotia
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Marine Winch	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23420-170941/A	Date 2016-12-12
Client Reference No. - N° de référence du client 23420-17-0941	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-220-10002	
File No. - N° de dossier HAL-6-77178 (220)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-04	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dunphy, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur hal220
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5481 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES BEDFORD INT.OF OCEANOGRAPHY SEE HEREIN DARTMOUTH NOVA SCOTIA B2Y4A2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

TITRE: TREUIL DE REMORQUAGE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Énoncé des travaux
- 1.2. Compte rendu
- 1.3. Accords commerciaux
- 1.4. Contenu canadien

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1. Attestations additionnelles requises avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Énoncé des travaux
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 6.7. Paiement
- 6.8. Instructions relatives à la facturation
- 6.9. Attestations
- 6.10. Lois applicables
- 6.11. Ordre de priorité des documents
- 6.12. Clauses du *Guide des CCUA*

Liste des annexes

- | | |
|----------|--------------------------|
| Annexe A | Énoncé des travaux |
| Annexe B | Base de paiement |
| Annexe C | Conseil d'administration |

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Énoncé des travaux

Les services publics et de l'approvisionnement du Canada (PSPC) au nom du ministère des Ressources naturelles du Canada a une obligation pour une aire MARINE DE TREUIL.

Voir l'annexe A ci-après pour obtenir plus de détails.

1.2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3. Accords commerciaux

L'exigence est assujettie aux dispositions des accords commerciaux suivants; Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.4. Contenu canadien

L'exigence est limité aux produits et(ou) des services canadiens.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2016-04-04\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre vingt dix (90) jours

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation techniques obligatoires

Feuille de notation – Performance technique

Veuillez consulter les sections numérotées qui décrivent en détail les critères applicables. Les soumissionnaires doivent satisfaire à TOUTES les conditions dans chaque section.

Section	Critères techniques	Satisfait / Dépasse TOUT – RÉUSSITE	Ne satisfait pas à 1 ou plus – ÉCHEC	Référence à la documentation d'appui dans la soumission
1.4	Vitesse et traction du câble			
1.5	Tambour du treuil			
1.6	Dispositif d'enroulement uniforme			
1.7	Dimensions générales et poids du treuil			
1.8	Collecteur tournant			
1.9	Commandes de l'opérateur			
1.10	Télécommande			
1.11	Source d'alimentation			
1.12	Système hydraulique			
1.13	Réservoir			
1.14	Freinage			
1.15	Systèmes à sécurité intégrée			
1.16	Parties mobiles			
1.17	Choc au chargement			
1.18	Peinture			

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.19	Écrous, boulons, rondelles, chaînes de transmission			
2.0	Lettre de référence (x2)			

Données techniques

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les informations suivantes avec leurs propositions et ils sont invités à inclure des informations supplémentaires qui faciliteront le processus d'évaluation.

Données techniques

- Fiche de notation détaillée avec des références claires aux documents justificatifs pour les éléments des sections 1.4 à 1.19 inclusivement. Consulter la section 3.
- Le fabricant du treuil doit fournir deux lettres de référence pour ventes précédentes de treuils marins électrohydrauliques.
- Description de la construction et du fonctionnement du treuil avec un schéma montrant les dimensions hors tout, l'emplacement des trous des boulons de fixation et des oreilles de levage.
- Liste détaillée de tous les principaux composants.
- Dessin de disposition générale représentant le mécanisme du dispositif d'enroulement uniforme.
- Poids approximatif de l'équipement (y compris le fluide hydraulique, à l'exclusion du câble).
- Schémas électriques et hydrauliques.

4.1.2. Évaluation du prix – soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations additionnelles requises avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.1.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause [A3050T](#).

Signature

Date

5.1.3.1 Clauses du Guide des CCUA

[A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A » de l'entrepreneur et la soumission technique en date du _____.

6.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(2016-04-04\)](#), Conditions générales - Biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus à FAB destination, tel qu'indiqué dans l'annexe A, au plus tard le 31 mars 2017 (____, dans les semaines qui suivent la date de l'attribution du contrat)

Bien que la livraison soit demandée par le 31 mars 2017, la meilleure prestation de services qui pourraient être offerts est _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5. Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nancy Dunphy

Supply Officer|Agent des contrats

Public Works and Government Services Canada|Travaux Publics et Services Gouvernementaux
Canada

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions

Telephone|Téléphone: 902.496.5481

Facsimile|Télécopier: 902.496.5016

Email|Courriel: nancy.dunphy@pwgsc-tpsgc.gc.ca

1713 Bedford Row, Halifax, NS / (N.É.) B3J 3C9

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Soumissionnaire à compléter)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7. Paiement

6.7.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme*, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limitation des Prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16) limitation des prix

6.7.3 Mode de paiement

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

6.8. Instructions relatives à la facturation

(a) L'original et une (1) copie doit être transmise à l'adresse suivante pour attestation et paiement comme indiqué en page 1 de ce document.

(b) Une (1) copie doit être transmise à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

6.9. Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de Nouvelle-Écosse

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A (2016-04-04)**, Biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien
G1005C (2016-01-28) Assurance

ANNEXE A

1.0 TREUIL DE REMORQUAGE

1.1 Objet

Le treuil servira à déployer, utiliser et récupérer un véhicule sondeur de sédiments remorqué à des profondeurs d'eau allant jusqu'à 600 m depuis un navire effectuant des relevés à une vitesse de 5 nœuds.

1.2 Environnement opérationnel

Le treuil doit pouvoir fonctionner dans un environnement marin. Des conditions météorologiques défavorables peuvent faire en sorte que le treuil sera soumis à l'eau de mer. Les mouvements violents du navire peuvent entraîner des chocs au chargement et des impacts connexes. Dans les eaux nordiques, il peut être soumis à l'accumulation de glace et aux abus résultant de l'enlèvement de cette glace.

1.3 Renseignements généraux

Le treuil doit pouvoir s'arrêter, maintenir sa position et redémarrer dans des conditions de charge et de vitesse spécifiées. Les arrêts et les démarrages doivent se faire sans à-coups dans les deux sens de rotation du tambour.

Le treuil doit être de construction robuste et les conduites et raccords hydrauliques susceptibles d'être endommagés doivent être protégés par des capots conçus à cette fin.

Le treuil doit être de type électrohydraulique, avec pompe hydraulique autonome et réservoir.

L'appel d'offre N'INCLUS PAS le câble ou collecteur tournant. Les spécifications du treuil sont établies avec un câble nominal d'une longueur de 800 m et d'un diamètre de 0,85po.

1.4 Vitesse et traction du câble

- Couple suffisant pour assurer une traction minimale de 3 000 lb à l'enroulement extérieur avec 800 m de câble de 0,85 po de diamètre chargé sur le tambour du treuil. Fournir les détails dans la soumission présentée.
- Le treuil doit être capable d'une cadence d'au moins 75 pi/min en fin d'enroulement avec 800 m de câble de 0,85 po de diamètre chargé sur le tambour du treuil. Fournir les détails dans la soumission présentée.
- Vitesse variable du câble réglable de 0 à la vitesse maximale prévue.

1.5 Tambour du treuil

Capacité – 800 m de câble de 0,85 po de diamètre avec franc-bord de 1 po.

Le diamètre minimal du tambour doit être de 25 po.

1.6 Dispositif d'enroulement uniforme

Le dispositif d'enroulement uniforme doit être un système offrant une capacité bidirectionnelle automatique complète avec une commande manuelle. Le système doit pouvoir prendre en

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

charge des câbles d'un diamètre de 0,5 à 0,85 po. La préférence sera accordée aux systèmes qui ne nécessitent pas de changement d'engrenage pour des câbles à diamètre différents.

1.7 Dimensions générales et poids du treuil

En raison de l'espace restreint sur le pont des navires d'occasion, il est préférable que les dimensions hors tout du treuil respectent les limites suivantes :

- Largeur maximale de 2,5 m
- Hauteur maximale de 2,0 m
- Longueur maximale de 2,5 m
- Poids total maximum de 6 000 lb avec réservoir plein et aucun câble installé.

Tous les composants doivent être montés sur un cadre rigide en acier doux (ou en acier inoxydable résistant à la corrosion) avec des oreilles de levage pour l'installation.

1.8 Collecteur tournant

Le collecteur tournant doit être installé ultérieurement. Par conséquent, l'arbre du tambour du treuil doit être creux et il doit y avoir un accès libre à une extrémité de l'arbre. Le trou d'accès doit être d'au moins 1,5 po.

1.9 Commandes de l'opérateur

Les commandes de l'opérateur doivent permettre la commande directionnelle, la commande de la vitesse et la commande des freins. Des voyants et un manomètre hydraulique doivent être fournis pour indiquer l'état du système.

Les dispositifs de commande du treuil doivent être disposés de telle sorte que, dans le cas où l'opérateur du treuil est incapable d'intervenir, le tambour du treuil cessera de tourner et le frein principal sera appliqué.

Les commandes du treuil doivent être placées de manière à offrir un champ de vision maximal à l'opérateur.

1.10 Télécommande

L'installation permettant de faire fonctionner le treuil depuis un endroit éloigné doit être fournie. Il faut veiller à ce que la commande principale OU la télécommande soient opérationnelles, mais PAS les deux à la fois. Ce commutateur de verrouillage de la télécommande doit être situé sur la commande du treuil principal.

1.11 Source d'alimentation

Le treuil doit être alimenté par une commande électrohydraulique dont l'alimentation électrique est fournie par le système électrique du navire. Le moteur électrique doit pouvoir fonctionner à 400-480 V c.a., 60 Hz, 3 phases, dans une enceinte entièrement fermée et refroidie par ventilateur.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.12 Système hydraulique

La capacité de refroidissement du système hydraulique doit permettre une utilisation ininterrompue pendant au moins 30 minutes.

Le système hydraulique doit pouvoir fonctionner dans une plage de température ambiante de -25 à 50 °C.

Le système hydraulique doit comporter un dispositif de freinage à sécurité intégrée.

Des dispositions doivent être prises pour éviter d'endommager le système ou les composants en cas de surcharge.

Un système de filtrage hydraulique adéquat doit être fourni.

1.13 Réservoir

Le réservoir doit être construit de façon à minimiser la contamination du système par des produits de corrosion et doit être muni d'indicateurs de niveau de fluide et de drains placés aux endroits appropriés.

1.14 Freinage

Le frein principal du treuil doit être indépendant du dispositif de freinage à sécurité intégrée incorporé au système hydraulique.

1.15 Systèmes à sécurité intégrée

Des systèmes à sécurité intégrée doivent être prévus pour empêcher la perte de contrôle du treuil pour quelque raison que ce soit, y compris la défaillance des composants hydrauliques ou une panne d'électricité.

1.16 Pièces mobiles

Toutes les pièces mobiles doivent être munies de dispositifs de protection appropriés pour assurer un fonctionnement sûr.

1.17 Choc au chargement

Le treuil doit pouvoir supporter un choc au chargement continu de 0,5 g dans les directions horizontale et verticale.

1.18 Peinture

Toutes les surfaces d'acier exposées doivent être enduites d'un apprêt riche en zinc de qualité marine et d'une couche de finition époxy après le nettoyage et le décapage au métal presque nu, ou être fabriquées d'un acier inoxydable de nuance appropriée.

1.19 Écrous, boulons, rondelles, chaînes de transmission

Le cas échéant, les écrous, les boulons, les rondelles et les chaînes d'entraînement doivent être en acier inoxydable de nuance appropriée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.0 RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Article 4.1.1

2.1 Données techniques

Article 4.1.1

2.2 Données financières

Annexe B

2.3 Manuels

Le soumissionnaire retenu doit fournir des manuels d'exploitation et d'entretien contenant les informations suivantes :

- Dessins détaillés du système de treuil.
- Données techniques complètes pour tous les composants.
- Calendrier de maintenance.
- Instructions d'installation.
- Liste des pièces de rechange recommandées.
- Renseignements sur les garanties.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23420-170941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL220

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23520-17-0941

File No. - N° du dossier
HAL-6-77178

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe B

Base de paiement

L'entrepreneur doit fournir l'entreprise inclusivement, tous les prix. F.O.B destination, y compris tous les frais de livraison, les droits de douane et les taxes d'accise inclus s'il y a lieu et la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. L'entreprise a déclaré que les prix sont fermes pour la période du contrat..

Item No.	Description	Quantity	Unit Price	Extended Total
01	Un prix fixe pour la livraison du treuil as per Annex A	1	\$	\$
02	Manuels d'exploitation et d'entretien	4	\$	\$
03	Reproductibles ensemble de dessins d'assemblage.	1	\$	\$
04	Les frais d'expédition et de manutention	1	\$	\$
			HST 15%	\$
			Grand Total	\$

La prestation est demandée pour le 31 mars 2017.

La meilleure date de livraison offerts par bidder: _____.

